

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1488

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Ventes et cessions

438 911 927 RCS Vannes.

VANNES-DISTRIBUTION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : VADIS.

Capital : 4494480.00 EUR.

Adresse : Rue Aristide Boucicaut, 56000 Vannes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : SCI KERIS-NORD Société Civile immobilière au capital de 118.000 euros Siège social : Zone commerciale de Parc Lann Nord 56000 VANNES 512 929 456 RCS VANNES

VANNES-DISTRIBUTION Société par Actions Simplifiée au capital de 4.494.480 euros Siège social : rue Aristide Boucicaut 56000 VANNES 438 911 927 RCS VANNES

AVIS DE PROJET DE FUSION Les sociétés SCI KERIS NORD et VANNES DISTRIBUTION, sus-désignées, ont établi le 23 avril 2024 un projet de fusion par voie d'absorption de la SCI KERIS NORD par la société VANNES DISTRIBUTION aux termes duquel la SCI KERIS NORD ferait apport à la société VANNES DISTRIBUTION de la totalité de son actif évalué à 22.473.014 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 21.862.040 euros, soit un apport net de 610.974 euros. La différence entre le montant de cet actif net (soit 610.974 euros) et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée dont elle est propriétaire (soit 1.180.003 euros), étant égale à un montant négatif de 569.029 euros, l'opération de fusion dégagera un mali de fusion du même montant. La société VANNES DISTRIBUTION, détenant l'intégralité des parts sociales composant le capital de la SCI KERIS NORD, il n'a donc été établi aucune parité d'échange et la société VANNES DISTRIBUTION ne procèdera à aucune augmentation de son capital en vue de rémunérer les apports. Toutes les opérations actives ou passives effectuées par la SCI KERIS NORD depuis le 1er octobre 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises à son compte par la société VANNES DISTRIBUTION. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de VANNES au nom des sociétés SCI KERIS NORD et VANNES DISTRIBUTION le 26 avril 2024. La SCI KERIS NORD sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..